



**L'audition
chez les
nourrissons
et les jeunes
enfants:
un guide pour
les familles**



Programme d'audition des nouveau-nés du Maine (Maine Newborn Hearing Program)

Le programme d'audition des nouveau-nés du Maine fournit des informations aux familles sur le dépistage des troubles auditifs, les évaluations de suivi, les services d'intervention précoce et de soutien aux familles. Les hôpitaux du Maine effectuent des dépistages auditifs chez les nouveau-nés à la naissance. Si l'hôpital ne peut pas effectuer le dépistage auditif, il doit vous aider à prendre des dispositions pour que celui-ci soit effectué ultérieurement. Si votre bébé n'est pas né dans un hôpital du Maine, demandez à son pédiatre de vous renseigner sur le dépistage auditif ou contactez le programme d'audition des nouveau-nés du Maine pour plus d'informations.

Pourquoi est-il important de tester l'audition de mon bébé ?

Il est important d'être informé(e) le plus tôt possible de toute perte auditive, car cela permettra aux prestataires de soins d'apporter à l'enfant l'aide spéciale dont il a besoin pour son développement linguistique et social.

La perte auditive est le trouble le plus fréquent chez les nourrissons aux États-Unis et touche de 1 à 3 bébés sur 1 000 chaque année. En l'absence d'examen formel, il n'est pas toujours possible de savoir si un enfant est atteint d'une perte auditive simplement en interagissant avec lui.

Les deux premières années de la vie d'un enfant sont cruciales pour le développement de la parole et du langage. Des études montrent qu'avant le dépistage universel de la surdité chez le nouveau-né, la plupart des enfants malentendants n'étaient pas identifiés avant l'âge de deux ans. À cet âge, la plupart des enfants qui entendent normalement comprennent une grande partie du langage parlé et beaucoup commencent déjà à parler.

Comment se déroule le dépistage auditif, combien de temps cela prend-il et cela fait-il mal à mon bébé ?

Des sons doux sont émis dans les oreilles de votre bébé à l'aide d'écouteurs ou d'autres dispositifs d'écoute. Des électrodes ressemblant à des autocollants sont placées sur la tête de votre bébé. Elles captent la réponse à ces sons. Le résultat du dépistage peut être **CONCLUANT** ou **RÉFÉRENÇAGE NÉCESSAIRE**. Ce dépistage est effectué lorsque votre bébé est endormi ou calme et peut durer 15 minutes seulement. Il ne fait pas de mal à votre bébé.

Que signifient les mentions **CONCLUANT ou **RÉFÉRENÇAGE NÉCESSAIRE** ?**

Si votre bébé obtient le résultat « **CONCLUANT** », cela signifie que son audition était normale au moment du dépistage. Si votre bébé obtient le résultat **RÉFÉRENÇAGE NÉCESSAIRE**, cela signifie qu'il doit subir un examen de suivi. Ce résultat n'est pas inhabituel. Certains éléments peuvent perturber le dépistage, comme du liquide de naissance dans le conduit auditif ou un bruit dans la zone d'examen. Un résultat **RÉFÉRENÇAGE NÉCESSAIRE** peut également signifier que votre bébé souffre d'une perte auditive. Si votre bébé a besoin d'un examen de suivi, les détails du rendez-vous seront communiqués par le personnel de l'hôpital à la page 7 de ce livret, ou par le médecin référent de votre bébé.

Quels sont les signes d'une perte auditive et que puis-je faire pour mon bébé ?

Le résultat du dépistage auditif indique comment votre bébé entendait ce jour-là. En tant que parent, vous êtes la personne qui connaît le mieux votre bébé, et il vous faudra surveiller son audition et sa parole au fur et à mesure qu'il grandit. Vous trouverez quelques conseils aux deux prochaines pages. Conservez ce livret pour vous aider à surveiller l'audition de votre bébé jusqu'à l'âge de deux ans. Si, à tout moment, vous avez des préoccupations concernant l'audition de votre bébé, contactez son pédiatre.

Votre bébé devrait

Vous devriez

De la naissance à 3 mois	<ul style="list-style-type: none">• Sursauter à un bruit soudain et fort.• S'apaiser ou se calmer en entendant votre voix.• Couiner, roucouler, rire.	<ul style="list-style-type: none">• Chaque fois que votre bébé émet des sons, renforcer positivement ses tentatives en les imitant.• Tenir votre bébé près de vous. Le bercer, lui chanter des chansons, lui parler doucement et lui lire des histoires.• Parler à votre bébé en l'appelant par son nom pendant que vous vous affairez dans la maison.	De la naissance à 3 mois
De 3 à 6 mois	<ul style="list-style-type: none">• Tourner sa tête ou bouger ses yeux en entendant une voix familière.• S'amuser à faire des bruits et des sons.• Aimer les jouets qui font des bruits.	<ul style="list-style-type: none">• Écouter et imiter les sons que fait votre bébé. Vous assurer de donner le temps de répondre à votre bébé.	De 3 à 9 mois
De 6 à 9 mois	<ul style="list-style-type: none">• Répondre à son propre nom.• Commencer à comprendre des mots courants comme « non » et « au revoir ».• Imiter la parole en émettant des sons comme la toux, le claquement de langue ou le claquement de lèvres.	<ul style="list-style-type: none">• Tenir votre bébé près de vous. Chanter, raconter des histoires et parler des jouets et des autres objets de la maison.• Jouer à des jeux comme « Coucou » ou « Ainsi font, font, font ».	De 9 à 12 mois
De 9 à 12 mois	<ul style="list-style-type: none">• Répéter des mots et des sons simples.• Montrer du doigt ou chercher des objets familiers lorsqu'on le lui demande.• Réagir différemment à des propos joyeux ou courroucés.• Suivre des instructions simples.• Comprendre environ 50 mots.	<ul style="list-style-type: none">• Produire des sons simples pour voir si votre bébé les imite (ba-ba, ga-ga).• Faites attention pour savoir si votre bébé dit « Mama » ou « Papa ».• Parler à votre bébé de ses jouets et des objets qui se trouvent dans votre maison. Jouer à des jeux de chant.• Montrer des images dans ses livres et en parler.	De 12 à 18 mois
De 12 à 18 mois	<ul style="list-style-type: none">• Bouger au son de la musique.• Parler en faisant des phrases, avec quelques mots compréhensibles.• Identifier des personnes, des parties du corps et des jouets.• Prendre plaisir à écouter des histoires lues à haute voix.	<ul style="list-style-type: none">• Montrer à votre bébé les parties de son corps : « Voici le nez, l'œil, l'oreille de bébé », etc.• Lui montrer des livres d'images simples, l'aider à tourner les pages, lui parler des images.• Jouer en disant : « Où est papa ? (maman) ? » et à le ou la montrer du doigt. « Où est le chien ? (ou un jouet) », « Que dit le chien ? ouaf-ouaf ».	De 18 à 24 mois
De 18 à 24 mois	<ul style="list-style-type: none">• Vous comprendrez quand vous l'appellez depuis une autre pièce.• Montrer les parties de son corps quand on le lui demande.• Commencer à parler en combinant deux mots, comme « Maman, encore ! »• Préférer certains livres et vous les apporter.• Comprendre entre 250 et 500 mots (à 24 mois)	<ul style="list-style-type: none">• Lire des histoires simples à votre enfant et lui poser des questions comme « Où est le chaton ? » et lui montrer l'image.• Donner des instructions, comme « Mets la poupée sur la chaise », « Mets la balle dans la boîte ».	De 18 à 24 mois

Ressources à l'échelle de l'État

L'organisme Services du développement de l'enfant (Child Development Services, CDS) est le principal organisme de l'État du Maine responsable de fournir des services d'intervention précoce (de la naissance à l'âge de deux ans) et d'éducation spéciale et services connexes (de trois à cinq ans) conformément à la loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act - IDEA), sous la supervision du ministère de l'Éducation du Maine (Maine Department of Education). L'intervention précoce est fournie dans le cadre de la Partie C de l'IDEA en utilisant des services fondés sur des preuves dans l'environnement naturel pour les nourrissons et les enfants en bas âge présentant des retards de développement et des handicaps, ainsi que pour leurs familles. L'équipe d'intervention précoce du site régional du CDS aide la famille et les autres principaux soignants à développer l'engagement, l'indépendance et les relations sociales de l'enfant dans le contexte des routines et des activités quotidiennes. L'éducation spéciale et les services connexes sont fournis dans le cadre de la Partie B de l'IDEA et garantissent que les enfants identifiés reçoivent une éducation publique gratuite et appropriée (Free Appropriate Public Education, FAPE). Les services sont fournis gratuitement à la famille.

Bureau central, Augusta
207-624-6660

Child Development Services
146 State House Station
Augusta, ME 04333

Les services d'intervention précoce et les services aux familles (Early Intervention and Family Services, EIFS), un service du Centre d'éducation pour les sourds et les malentendants du Maine (Maine Educational Center for the Deaf and Hard of Hearing, MECDHH), se concentre sur le soutien aux familles ayant des enfants sourds ou malentendants ou suspectés de l'être. En collaboration avec le CDS, les services d'intervention précoce et les services aux familles soutiennent les familles et les professionnels dans tout l'État pour garantir des services optimaux aux enfants sourds ou malentendants et à leurs familles. Les services d'intervention précoce et les services aux familles fournissent des informations complètes et impartiales pour aider les familles à prendre des décisions éclairées qui correspondent à leurs valeurs et à leurs priorités, et pour s'assurer que des aides sont en place pour atteindre les objectifs de la famille. Les services d'intervention précoce et aux familles sont accessibles aux familles d'enfants sourds ou malentendants de la naissance jusqu'à leur troisième anniversaire. Les services sont fournis gratuitement à la famille.

1-866-231-8910 ou
207-781-6335 (appel vocal)

Early Intervention and Family Services
1 Mackworth Island
Falmouth, ME 04105

Le programme d'audition des nouveau-nés du Maine (Maine Newborn Hearing Program, MNHP)

fait partie du CDC du Maine, ministère de la Santé et des Services sociaux. Le MNHP coordonne les programmes de dépistage auditif chez les nouveau-nés et les évaluations de suivi pour les nourrissons qui n'ont pas obtenu de résultats concluants au dépistage auditif ou qui ont besoin d'examen supplémentaires. Il est à la disposition des familles et des professionnels pour des informations sur les ressources et les références. Les services sont fournis gratuitement à la famille. Pour plus d'informations, veuillez contacter:

207-287-8427 ou
1-800-698-3624 (appel vocal)
Maine relay: [appelez le 711](#)

Maine Newborn Hearing Program
Key Bank Plaza, 7th Floor
286 Water Street Augusta, ME 04333-0011

Résultats du dépistage auditif néonatal de votre bébé:

Date du dépistage auditif: _____

- Concluant;** aucun autre examen nécessaire à l'heure actuelle
- Concluant, mais facteurs de risque;** d'autres examens sont nécessaires, consulter les informations concernant le rendez-vous de suivi ci-dessous
- Non concluant;** d'autres examens sont nécessaires, consulter les informations concernant le rendez-vous de suivi ci-dessous
- Le dépistage auditif n'a pas été effectué;** consulter les informations concernant le rendez-vous de suivi ci-dessous
- Raison pour laquelle le dépistage n'a pas été effectué:**

Un rendez-vous a été fixé pour votre bébé pour:

- Un dépistage auditif**
- Une évaluation de suivi**

Date: _____ Heure: _____

Prestataire (pouponnière d'hôpital, audiologiste):

Adresse: _____

Si vous devez modifier ce rendez-vous, appelez le numéro suivant:

Ou envoyez un courriel, un SMS ou contactez le prestataire sur le site internet suivant:



Si vous avez des questions, veuillez appeler:

Maine CDC Newborn Hearing Program

207-287-5357 (V) ou 1-800-698-3624 (V)

Maine Relay: **appelez le 711**

Ou consultez notre site internet:

<https://bit.ly/cdc-mnhp>

**Pour commander des exemplaires
supplémentaires de cette brochure:**

<https://bit.ly/order-screening-brochure>

Pour en consulter une version en ligne, scannez le code suivant:



AVIS DE NON-DISCRIMINATION

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (Department of Health and Human Services) respecte les lois fédérales et étatiques en vigueur en matière de droits civils et ne pratique aucune discrimination fondée sur le handicap, la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine nationale, les convictions religieuses ou politiques, l'ascendance, le statut familial ou matrimonial, l'information génétique, l'association, l'exercice antérieur d'une revendication ou d'un droit, ou l'activité de lanceur d'alerte, dans l'admission ou l'accès à ses politiques, programmes, services ou activités, ou dans le fonctionnement de ceux-ci, ou encore dans les pratiques d'embauche ou d'emploi.

Dernière révision : janvier 2023